

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (EU-OSHA)



En bref

- Rôle: recueillir, analyser et diffuser des informations aux acteurs concernés par la sécurité et la santé au travail

L'EU-OSHA veille à ce que les Européens disposent de lieux de travail plus sûrs, plus sains et plus productifs, ce qui profite aux entreprises, aux travailleurs et aux pouvoirs publics. L'agence promeut une culture de prévention des risques pour améliorer les conditions de travail en Europe.

Activités

- Anticiper le changement: des projets de prospective mettent en évidence et étudient les risques nouveaux et à venir en matière de santé et de sécurité au travail (SST)
- Faits et chiffres: recueillir et diffuser des informations dans le cadre de l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) et des synthèses en matière de SST traitant de thèmes spécifiques, en vue de déterminer les priorités dans ce domaine
- Outils pour une bonne gestion en matière de SST: évaluation interactive des risques en ligne (OIRA) pour les petites et moyennes entreprises
- Sensibilisation: campagnes «Lieux de travail sains» dans toute l'Europe et films d'animation «Napo» sur la sécurité et la santé au travail
- Partage des connaissances: l'encyclopédie collaborative en ligne OSHwikiEN, qui contient des informations précises et fiables en matière de SST
- Mise en réseau stratégique: partenariats avec les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs

Bénéficiaires

L'EU-OSHA a pour objectif de soutenir :

- les responsables politiques européens et nationaux;
- les entreprises, en particulier les micro-entreprises et les PME;
- les travailleurs et leurs représentants;
- les employeurs;
- les chercheurs et spécialistes de la SST;
- les citoyens de l'UE.

Elle collabore en outre avec les acteurs suivants :

- les points de contact et leurs réseaux;
- les partenaires sociaux;
- les États membres;
- les institutions, organes et autres instances de l'UE;
- le Parlement européen (commission de l'emploi);
- la Commission européenne (DG EMPL et DG GROW);
- l'EASME (réseau Entreprise Europe);
- le Conseil de l'UE;
- les grandes entreprises et les fédérations sectorielles;
- les services chargés de la prévention;
- les chercheurs en matière de SST;
- les services d'inspection du travail;
- les organisations internationales et régionales.